

Compte-rendu de conciliation judiciaire

Rendez-vous le samedi 15 novembre 2025 à 11h00 au domicile du président de la copropriété ASPRHCT.

Présents :

- M. Le Conciliateur de justice, tribunal judiciaire de Meaux
- Les propriétaires, plaignants de l'allée du Rond Perdu
- M. le président de la copropriété ASPRHCT
- M. le secrétaire de la copropriété ASPRHCT

Le Conciliateur de justice commence la réunion en rappelant sa mission : trouver un terrain d'entente pour éviter le recours à un jugement. Il précise que l'objectif de cette conciliation est de parvenir à une solution amiable entre les parties, sans avoir à saisir un juge.

Présentation des faits :

M. le Conciliateur expose les faits tels qu'ils lui ont été relatés par les plaignants. Le dialogue s'instaure de manière calme, avec des échanges clairs sur le déroulé des événements et les constats faits jusqu'à présent.

Proposition du Conciliateur :

M. le Conciliateur propose aux parties une solution visant à renforcer la stabilité sous le chemin de roulement de la voiture en stationnement. Il précise que cette solution s'appuie sur des exemples similaires rencontrés sur le site de la copropriété ASPRHCT.

Réaction des plaignants :

Ils rejettent cette proposition. M. le Conciliateur leur rappelle les risques qu'ils encourrent en cas de refus de conciliation, notamment la possibilité de devoir comparaître devant un juge dans quelques mois. Il leur fait savoir que l'article 27 du cahier des charges serait alors pris en compte, ce qui pourrait entraîner des frais supplémentaires et des conséquences juridiques.

Conclusion de la conciliation :

Malgré les explications et les mises en garde de M. le Conciliateur, les parties ne parviennent pas à un accord. La conciliation se termine sans solution amiable.

Clôture de la réunion :

Le rendez-vous prend fin à 12h11.